



**INTERVENTION SNEP-FSU
SEMINAIRE DES ANIMATEURS D'AS
MERCREDI 24 JUIN 2020**

Pour débiter, le SNEP-FSU tient à adresser une pensée aux familles qui ont été endeuillées et pour qui le confinement a été une épreuve.

Le SNEP FSU 95 voudrait aussi remercier Eric et Olivier d'avoir répondu favorablement à notre demande de maintien de cette journée bilan.

La période de « reprise » progressive dans les établissements est complexe, pleine d'incertitudes et aussi d'obstacles : Le respect des protocoles sanitaires, des gestes barrières et particulièrement l'accès aux installations sportives. L'EPS a repris, dans des formes diverses, dans environ 85% des collèges. Cependant, à notre connaissance, aucune AS n'a pu reprendre son activité.

Nous saluons le professionnalisme des collègues présents cet après-midi. Cet engagement démontre l'attachement de chacun au sport scolaire et l'attente que représente sa reprise.

Nous avons besoin de mutualiser nos expériences et nos idées pour que nos AS reprennent dans une nouvelle dynamique.

Il y a enfin 3 sujets que nous souhaitons aborder.

- La mise en place du dispositif 2S2C, dont M. Blanquer voudrait qu'il s'inscrive dans la durée, doit appeler à la vigilance de la profession. En effet, pour notre ministre et président de l'UNSS, ce dispositif préfigure « l'école de demain » puisqu'il précise à ce sujet "Nous voulions de toutes les façons développer le sport et la culture" et "la crise nous oblige un peu à accélérer ce qu'on devait faire de toute façon", tout est dit !

Pourtant le 2S2C semble faire l'unanimité contre lui : Après le SNEP-FSU dès le 14 mai, divers collectifs, acteurs, organisations et syndicats expriment leur opposition à ce dispositif par voie de presse, lettres ouvertes, pétitions : formateurs de Créteil et Bordeaux, le SNUIPP, la ligue de l'enseignement, la FCPE, le SeUNSA, les CEMEA, le SGEN-CFDT, les Francas, l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales), l'association des petites villes de France, un collectif à Brest, etc. La liste s'allonge de jour en jour, il n'y a plus guère que les ministres de l'EN et des sports, le CNOSF et aux dires de Blanquer, les quelque centaines de communes (sur 36 000) qui plébiscitent ce dispositif !

Le SNEP-FSU s'oppose vivement à ce dispositif qui entre en concurrence avec l'EPS et nos AS, qui donne la possibilité à des intervenants, recrutés sans concours et dont les rectorats ne savent rien, d'intervenir sur le temps scolaire. De plus ils se voient allouer des moyens et des installations qui font déjà défaut dans le quotidien des professeurs d'EPS et animateurs d'AS.

- La nouvelle augmentation du prix de la licence à la rentrée 2020 : Après avoir voté contre cette augmentation à l'AG de l'UNSS en janvier, le SNEP-FSU a demandé son annulation au

CA de l'UNSS du 19 mai et portera à nouveau cette exigence le 30 juin lors de la prochaine AG nationale.

De plus, la baisse de 25%, de la subvention de la région Ile De France au service régional UNSS (-28 000 €) est une nouvelle mise en difficulté pour le sport scolaire.

Là encore, pour plus de détails je vous invite à consulter notre site.

- Enfin, au-delà des problématiques financières des AS de lycées, que nous évoquons chaque année et en particulier celles des lycées professionnels, leur situation risque encore de se dégrader. Comme le SNEP-FSU le craignait, la mise en oeuvre de la réforme du lycée n'a fait qu'aggraver leur situation. Les mercredis après-midi doivent être des moments sanctuarisés pour le sport scolaire (toutes les notes de service le précisent depuis 1986 !!). Or, de trop nombreux cours ou épreuves d'E3C ont été programmés sur ces créneaux ! Certaines AS ont renoncé à participer à des compétitions ou à certains événements. Nous avons toutes les raisons de craindre une baisse du nombre de licenciés en lycée et cela sans même parler de la crise sanitaire que nous venons de vivre.

Le SNEP FSU se félicite de ce que le nouveau PNDSS puisse être un point d'appui pour les équipes d'EPS pour négocier les libérations du mercredi AM car il mentionne expressément la libération de ce créneau « historique ». Il appartiendra au groupe de travail qui participera tout à l'heure, à l'élaboration du plan de développement départemental de s'assurer que cette libération soit rappelée au niveau du Val d'Oise.

Merci pour votre attention.